

ETRE PARTENAIRE DU MFHB91

Le club de Morsang-Fleury Handball souhaite se donner les moyens de grandir. De ce fait, nous sommes à la recherche de partenaires afin de franchir un véritable palier. En effet, notre objectif est de trouver des partenaires ou des fournisseurs privés pour compléter les subventions publiques et permettre aux licenciés de pratiquer leur activité sportive dans les meilleures conditions.

Le mécénat

Le mécénat est un soutien matériel apporté sans contrepartie directe à une association d'intérêt général. Le mécénat est fiscalement considéré comme un don.

Le don à Morsang-Fleury Handball ouvre droit à déduction fiscale car l'association remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Le mécénat existe sous plusieurs formes :

- **Le mécénat financier** : dons en numéraire (chèques, virements, espèces, ...)
- **Le mécénat en nature** :
 - o Le don d'un bien immobilisé (véhicule, mobilier, matériel, ...)
 - o La fourniture de marchandises en stock (équipements sportifs, ordinateur, papier, ...)
 - o L'exécution de prestations de services (imprimerie, réparation, entretien, ...)
 - o La mise à disposition de compétences (communication, comptabilité, gestion, ...)

Exemples de mécénat en nature : Une agence de communication réalise la maquette du journal de l'association, un imprimeur reproduit ce journal en mille exemplaires, une entreprise de transport fournit un véhicule pour transporter les équipes, un boulanger offre cent croissants pour une conférence-débat, le supermarché autorise son comptable salarié à se rendre, une demi-journée par semaine, dans les locaux de l'association pour aider à la gestion de l'association.

Pour les particuliers :

Vous pouvez déduire **66%** de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Par exemple pour un don de 100€, le cout réel de votre don après déduction fiscale est de seulement **34€**.

Pour les entreprises :

L'ensemble des dons à Morsang-Fleury Handball permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de **60%** du montant de ces dons, pris dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaire hors taxe de l'entreprise. Au-delà de 0.5% ou en cas d'exercice déficitaire, l'excédent est reportable.

**VOUS SOUHAITEZ FAIRE UN DON NUMERAIRE AU CLUB ? REMPLISSEZ LE COUPON =>
POUR TOUT AUTRE FORME DE MECENAT, FAITES-VOUS CONNAITRE AUPRES DU CLUB**

Le Sponsoring

Le sponsoring ou parrainage est un acte publicitaire : en échange d'un espace publicitaire, une entreprise paye à l'association une somme d'argent ou fournit du matériel... L'association devient un outil de la communication de l'entreprise. Fiscalement, le sponsoring est vu comme une prestation de service.

Sponsoriser Morsang-Fleury Handball, comme le mécénat, peut se présenter sous plusieurs formes : apports financiers, en nature, en technologie ou en compétences.

Le club de Morsang-Fleury Handball peut mettre à disposition un dossier de partenariat

où vous trouverez l'ensemble des événements, ainsi que les différentes formes d'emplacements publicitaires que le club propose.

Vous pensez apporter un plus au club ainsi qu'à votre entreprise ? Prenez contact avec le club et n'hésitez pas à parler de cette recherche de partenaires à votre entourage. Le club examinera toute proposition de partenariat.

DEVENONS PARTENAIRE



COUPON DE DON

(à découper)

Informations sur le donateur :

Montant du don :

Chèque (libeller à l'ordre de Morsang-Fleury Handball) Espèces

LE TOUT EN MAJUSCULE

SOCIETE (uniquement pour les organismes) :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

ADRESSE MAIL :

DATE DU DON :

Ce coupon peut être remis tout au long de l'année, soit en même temps que le dossier d'inscription ou directement à un entraîneur ou dirigeant.

Possibilité de contacter le club :

MORSANG-FLEURY HANDBALL

Tél : 07 71 22 31 46 / Courriel : 2091026@handball-france.eu